



La Ville de **SAINTE MARIE DE RE**

recrute

UN DIRECTEUR OU UNE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES A TEMPS COMPLET

La Mairie de Sainte Marie de Ré, commune dynamique de l'île de Ré de près de 3500 habitants, recrute un directeur ressources humaines, à temps complet. La commune est notamment reconnue Station Verte, classée Station de Tourisme et Village Étoilé. Vous pilotez la Direction des Ressources Humaines et assurez l'animation stratégique de la politique RH de la commune.

MISSIONS :

Placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services, vous assistez et conseillez la direction générale de la collectivité et les élus, impulsez, organisez et dirigez la direction des ressources humaines. Vous apportez aux élus les arguments stratégiques d'aide à la décision.

A ce titre, vos missions sont :

- participation à la définition de la politique ressources humaines ;
- accompagnement des agents et des services ;
- pilotage et/ou animation du dialogue social et des instances représentatives et partenaires institutionnels ;
- gestion des emplois et développement des compétences ;
- pilotage et gestion de l'activité R.H. (paie, carrière, formation, retraite, action sociale, dialogue social, suivi de la masse salariale, ..) ;
- information et communication R.H.

PROFILS RECHERCHES :

Vous avez une expérience significative en gestion ressources humaines des collectivités locales. Vous avez le sens du travail en équipe et du service public. Vous faites preuve d'aisance relationnelle et rédactionnelle. Vous savez faire preuve de diplomatie et d'écoute. Vous êtes rigoureux dans les analyses et le suivi des dossiers et vous êtes capable de faire le reporting nécessaire à la hiérarchie. Vous connaissez l'environnement territorial. Autonome et disponible, vous connaissez et respectez les devoirs du fonctionnaire territorial notamment le devoir de réserve (confidentialité et discrétion). Vous maîtrisez les outils informatiques. Une connaissance des logiciels AFI (Sedna, Kaila) serait appréciée.

Poste à pourvoir le 1^{er} juin 2026.

A seulement 10 minutes du pont de l'île de Ré, vous bénéficiez du tarif salarié (environ 50 centimes le passage) tout au long de l'année. Vous accédez à l'ensemble des prestations sociales du CNAS. Possibilité de télétravail. Participation employeur à la prévoyance et à la mutuelle.

Merci d'adresser vos candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, 3 dernières évaluations professionnelles), avant le 3 mai 2026 à :

Monsieur le Maire – MAIRIE – 32 rue de la République – CS 20010 – 17740 SAINTE MARIE DE RE ou par mail à rh@saintemariedere.fr (merci d'indiquer « candidature DRH » dans l'objet du mail)